

La Lettre d'AUDe

Mars 1994 - N° 3

Publication de l'Agence d'Urbanisme et de Développement du Pays de Montbéliard

L'Agence a rencontré

Madame BERSANI Directeur de l'Architecture et de l'Urbanisme

Messieurs SOUVET et SCHAUSS ont rencontré le 23 Février 1994, Madame BERSANI afin de négocier la reconnaissance de l'Agence par l'Etat. Cela se traduira par un contrat d'objectif et un financement important.

Rencontre D.D.E. A.U.D.

L'arrondissement de la D.D.E. et l'A.U.D. se rencontrent régulièrement afin de coordonner les études et aménagements envisagés dans le D.U.P.M. La dernière rencontre a eu lieu le 19 Janvier 1994.

L'Agence a organisé

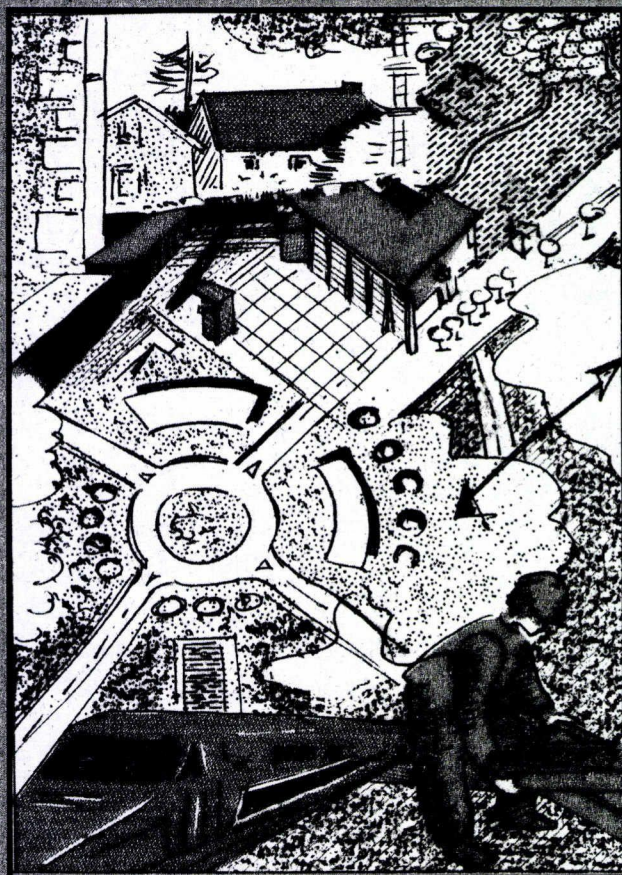
Le Forum Economique qui a eu lieu le 12 octobre dernier, au pôle universitaire des Portes du Jura à Montbéliard, avec pour thème "Face à la crise, peut-on encore gagner la troisième révolution industrielle. Le cas de l'automobile", en collaboration avec le DUPM et de nombreux partenaires régionaux et nationaux.

A l'initiative de M. Louis Souvet, Sénateur Maire de Montbéliard et Président du DUPM, et de M. Belorgey, Directeur Stratégie et Coordination à ECIA et Prési-

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE QUELS ENJEUX POUR LE DUPM ?

Le débat relatif à l'aménagement du territoire intervient dans un contexte économique difficile : le ralentissement de la croissance et les effets qui en découlent sur les dépenses publiques rendent l'exercice délicat et obligeront à des choix aussi judicieux que drastiques.

Pour autant il y a un enjeu considérable à réaliser les choix d'aménagement pertinents aux différentes échelles du territoire. Plus que des choix sur l'espace qui nous entoure, ce sont bien des choix de mode de vie voire de civilisation, qui mettent en jeu la conception même de l'organisation urbaine de notre pays.



dent du CIENEF, le Forum a eu l'honneur d'accueillir M. Gérard Longuet, Ministre de l'Industrie, des Postes et des Télécommunications ainsi que du Commerce Extérieur, M. Jacques Calvet PDG de Peugeot SA, ainsi que des intervenants français et européens représentant les grandes entreprises et leurs sous-traitants.

Ce Forum a remporté un très vif succès : plus de 350 cadres et chefs d'entreprises et une cinquantaine de journalistes sont venus écouter les débats sur les nouvelles technologies de l'Automobile et l'avenir de cette industrie.

L'Agence a participé

Formation BEATEP

L'Agence participe à la formation au Brevet d'Etat d'Animateur Technicien d'Education Populaire et de Jeunesse. Cette formation s'adresse majoritairement à des jeunes travaillant dans des quartiers d'habitat social, afin qu'ils acquièrent une **qualification dans l'animation socio-culturelle** (Agent Développement Social Urbain).

DOC/003

Groupe de travail national sur les PLH

L'Agence a collaboré à un groupe de travail réuni par la Direction de la Construction et animé par le CREPAH. Ses conclusions seront consignées dans un guide méthodologique à destination des élus. Ce guide vient de paraître.

Journée interrégionale sur les PACT le 08 Octobre 1993

D. SCHAUSS y est intervenu pour présenter le PACT Urbain dans le cadre d'un atelier sur les aménagements urbains et les équipements commerciaux.

Colloque Contrat de Ville les 8 et 9 Novembre à la Villette

P. TATON et D. SCHAUSS y représentaient le D.U.P.M.

Salon s'implanter 93

L'Agence y était représentée sous l'étiquette TRIADE, qui regroupe les trois Agences de développement de Belfort Hériscourt et Montbéliard.

Ce salon est ouvert aux Collectivités, afin d'accueillir des investisseurs potentiels.

TREVEST TREDEL, pose de la première pierre

Ces deux équipementiers automobiles ont choisi de s'implanter dans le parc d'activités d'Etupes.

Comment le Pays de Montbéliard est-il concerné ?

A l'échelle du grand Est, le Pays de Montbéliard, comme toute l'Aire Urbaine, se situe sur un axe stratégique, qui est l'axe Rhin-Rhône. Cet axe est structurant à l'échelle de l'Europe entière, car il constitue une dorsale industrielle, sur laquelle s'appuie un ensemble de villes et de métropoles puissantes.

Le Pays de Montbéliard peut tirer profit de sa situation de pivot sur cet axe.

En effet il est rattaché au monde rhénan par l'histoire et de nombreux échanges économiques et culturels.

En même temps il est ouvert sur l'espace rhodanien, vers Rhône-Alpes et vers la Bourgogne, de par son appartenance à la Franche-Comté, et par les liens administratifs étroits avec la Franche-Comté.

Plutôt que l'appartenance exclusive à un ensemble géographique, le Pays de Montbéliard doit jouer du privilège d'interface qui le caractérise, entre le Sud de l'Alsace et la Franche-Comté.

Mais c'est bien dans l'Aire Urbaine, forte de ses 300 000 habitants, renforcée dans sa vocation de plate-forme industrielle, spécialisée dans les transports terrestres, que le Pays de Montbéliard renforcera les moyens de son existence et de son avenir, par le développement universitaire, de la recherche, et des transports modernes (TGV).

A l'échelle du territoire Pays de Montbéliard proprement dit, l'enjeu est de construire un modèle urbain original d'aménagement, où tout à la fois s'exprime la centralité, avec le cœur historique de l'ancienne principauté, et le réseau des 28 communes, maillé par un système de communications efficaces et cohérentes.

La réussite d'un tel modèle dépend de la capacité à « jardiner » l'espace, consommé jusqu'ici avec trop peu de modération.

L'Agence au travail

Deuxième édition de la plaquette sur les parcs d'activité

Cette plaquette est à la fois un document de promotion du Pays de Montbéliard et un document d'informations pratique et opérationnel qui permet à l'investisseur potentiel de prendre rapidement une décision d'implantation.

Elle est à votre disposition au secrétariat de l'Agence.

Etude de circulation sur les communes de Sochaux-Montbéliard

Le but, mieux connaître les flux de circulation et proposer des modifications pour améliorer l'accès et les sorties de Peugeot (carrefours de l'Europe à Sochaux et de l'Helvétie à Montbéliard).

Les données repères de l'Aire Urbaine

Fruit de la collaboration avec l'Agence du Territoire de Belfort (AUTB), cette étude réunit un grand nombre d'indicateurs qui situent l'Aire Urbaine en Franche-Comté et en France et permet de mieux la connaître.

Première édition de l'Atlas des Données Urbaines du Pays de Montbéliard

Ce document présente, sous forme d'un classeur, une série de cartes sur tous les thèmes relatifs à la vie urbaine et au développement local.

L'équipe de l'Agence a voulu réaliser là un outil de documentation et de travail clair et précis pour tous ceux qui ont besoin de références sur le DUPM ou qui tout simplement s'intéressent à lui.

L'Atlas est en vente au secrétariat de l'Agence au prix de 250F.

Charte pour l'intégration

Une attention particulière est portée aux 17% de population du Pays de Montbéliard, issus de l'immigration. Une "charte pour l'intégration" est en cours d'élaboration. Cette démarche originale est menée par M. WELCKLEN, chargé de mission à l'intégration pour le DUPM, actuellement en poste au sein de l'Agence.

Elle a une double ambition,

- déterminer une politique districale d'intégration
- coordonner les différents acteurs en ce domaine pour la mise en oeuvre de cette politique, à tous les niveaux, quartiers, communes, agglomération.

Contrat de ville

Un document de préfiguration du **Contrat de Ville** est actuellement soumis aux élus et aux partenaires signataires. Une deuxième série de concertation est prévue pour achever de déterminer le programme d'actions courant mars.

La Direction du Développement s'investit pour accueillir des entreprises

- une dizaine de projets d'implantations sont en cours ; trois se sont concrétisés (Franche-Comté Salaisons, Dreyfus, Technifloor)
- quelques projets plus importants d'implantation d'équipementiers (dont Tredel et Treves sur la ZI d'Etupes).
- À cela s'ajoute un certain nombre de projets de délocalisation d'entreprises régionales.

Il dépend également de la capacité du Pays de Montbéliard à créer un environnement urbain à même de stopper, ou tout au moins modérer, le phénomène de périurbanisation qui touche ce dernier depuis plus de quinze ans. Ce mouvement s'est fait par l'augmentation de population, sur une couronne d'environ dix kilomètres de large, alors que dans le même temps le DUPM s'est vidé de quelques 15 000 habitants. Tous les matins cette population vient travailler, et repart en fin de journée.

Pour autant, ces mouvements migratoires n'ont pas bénéficié au monde rural, car au delà de cette couronne la dépression démographique est forte.

A terme, et si les projections démographiques basées sur les tendances connues dans le passé récent se confirmaient, le Pays de Montbéliard perdrait toujours plus d'habitants, «au profit» d'une couronne périphérique de plus en plus lâche.

Resserrer le territoire, en aménageant l'espace avec une qualité meilleure, réinvestir les centres villes, bannir le zonage et retrouver les quartiers, produire plus et mieux des logements, restructurer l'armature commerciale, tels sont quelques uns des enjeux d'une attractivité nouvelle nécessaire à l'avenir du Pays de Montbéliard.

Emploi féminin

Peut être avez vous rencontré, au cours de la deuxième quinzaine d'octobre, circulant sur les bus de la CTPM ou croisé sur les panneaux d'affichage de la ville de Montbéliard, un superbe gorille parlant de la mixité de l'emploi en entreprise ? Il est le porte parole du groupe interpartenarial pour la diversification de l'orientation des jeunes filles vers les formations techniques et industrielles.

Cette campagne de sensibilisation des entreprises à l'emploi des femmes dans le Pays de Montbéliard, après s'être déroulée dans la rue pendant 15 jours, se poursuit maintenant auprès des PME du Pays de Montbéliard en leur expliquant les **dispositifs visant à favoriser l'emploi féminin et l'égalité professionnelle**.

EN PREPARATION

Cités ouvrières

L'Agence prépare une publication et une exposition sur le patrimoine des cités ouvrières. Elles montreront l'intérêt architectural mais aussi social de ce patrimoine.

Centre de documentation

L'Agence met en place son **centre de documentation**. Annie DECHAUX en est la responsable, avec l'appui technique de la documentaliste de l'Agence d'Urbanisme de MULHOUSE.

SAINTE SUZANNE : Logements et Place de la Mairie.

L'étude de réalisation d'un programme de logements associés à du commerce se poursuit. Un dossier de propositions d'aménagement de la Place prévoyant également la réhabilitation de la mairie, a permis à la commune d'en négocier la réalisation. Habitat 25 a inscrit ce programme au titre des PLA 95 pour 12 logements.

SELONCOURT : Aménagement du centre-ville et exposition d'urbanisme.

L'Agence participe aux commissions d'urbanisme sur les principaux projets urbains de la ville (création de logements locatifs en centre-ville, aménagement de la rue du centre, projet de lotissement dit «des Vergers»). Les associations ont été consultées par l'intermédiaire d'un questionnaire élaboré par l'Agence afin d'identifier leurs besoins en locaux. La propriété TALBOT a été acquise par la municipalité en vue de loger les associations.

La commune sollicite également l'Agence pour des propositions de coloration de façades et lui a commandé une exposition d'urbanisme pour le début de l'année 1994.

ETUPES : Logement et équipements publics.

ETUPES poursuit sa réflexion sur le devenir de la commune avec l'Agence à travers la tenue régulière de réunions du groupe de pilotage. Ce groupe aborde tous les dossiers en cours afin de préciser les aménagements et leurs échéances. Des logements neufs locatifs et le transfert de la poste sont ainsi programmés pour fin 94 - 95, rue Beley, en centre-ville. La maison Rigoulot sera également réhabilitée en logements, avec HABITAT 25.

La réflexion se poursuit sur le monde associatif.

AUDINCOURT : Projets urbains.

Les études urbaines ont été présentées début juillet. Les lieux identifiés comme sites de développement potentiel de la commune font l'objet de projets urbains. Ces projets ont été présentés au cours du mois de novembre. La ville souhaite que cette réflexion sur le devenir d'AUDINCOURT soit le support d'une exposition et d'un débat avec la population, afin d'associer les habitants à la réflexion sur les aménagements futurs de leur commune.

Les brèves des études urbaines

GRAND-CHARMONT :

Fin octobre, l'Agence a présenté aux élus des propositions d'aménagement sur le secteur Ouest de la commune, dit des Jonchets, et un plan global d'aménagement. Le projet de zone d'activités reste soumis à la réalisation de la Rocade Nord. Les terrains proches du centre-ville devraient accueillir de l'habitat. Ces terrains sont bien situés dans le territoire communal, mais également dans le DUPM, proche des principaux pôles d'emplois. L'aménagement de la rue Curie sera réalisé au cours de l'année 1994, après concertation avec les riverains et les commerçants.

DAMPIERRE-LES-BOIS :

L'Agence a présenté à la Ville de DAMPIERRE-LES-BOIS le diagnostic socio-économique sur la commune, première partie de l'étude qui comporte un diagnostic architectural et urbain, ainsi qu'un plan de coloration de façades. Poursuite prévue en 1994.

VALENTIGNEY :

VALENTIGNEY met au point l'aménagement de la Couronne du Mandrin, terrains situés en centre-ville, en vue de la réalisation de logements, équipements, commerces. Afin d'affiner le contenu de cette opération d'urbanisme, l'Agence a réalisé une analyse socio-économique globale et par quartier, étudié la demande en logements, et proposé un contenu à la programmation sur ces terrains.

MANDEURE :

L'Agence continue sa réflexion sur la commune par l'aménagement du bâtiment "le Majestic" - ancienne salle de bal et cinéma - en vue de loger les associations, l'étude du marché du logement, l'aménagement des berges du Doubs et du Théâtre romain.

BETHONCOURT :

Pour donner suite aux études menées par l'Agence sur le Quartier Champvallou, et commanditées conjointement par la ville de BETHONCOURT et l'organisme logeur, la SAFC, l'Agence est chargée de mettre au point un protocole d'accord entre ces deux principaux acteurs de l'urbanisme de ce quartier, portant sur les interventions futures sur Champvallou (habitat, espaces extérieurs, équipements).

Signature le 28 février 1994.

L'Aménagement du Territoire : déjà 30 ans d'existence ...

Lancé au début des années 50 dans le cadre de la reconstruction, il s'agissait alors de « rechercher dans le cadre géographique de la France, une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques ». Ce volontarisme étatique était doublé d'un désir de solidarité pour répartir plus rationnellement les activités, réduire les déséquilibres géographiques et maîtriser le développement urbain et la croissance démographique.

Cette volonté s'est traduite en 1963 par la création de la DATAR, aidée d'instruments administratifs et juridiques comme la planification et les contrats de plan.

Depuis le milieu des années 70, ce volontarisme s'est affadi sous le double impact de la crise économique et de la décentralisation. La préoccupation de solidarité cède alors le pas à une vision de l'aménagement du territoire dominée par l'impératif de compétitivité.

Avec la décentralisation de 1982 et la multiplication des décideurs publics, s'atténue l'approche d'ensemble des évolutions territoriales ; les déséquilibres territoriaux s'amplifient.

En 1990, est annoncée une réorientation, symbolisée notamment par la délocalisation d'administrations et de services publics.

Aujourd'hui le gouvernement entend « restaurer la primauté de l'État dans la conduite d'une politique nationale d'aménagement du Territoire ».



Aménagement du Territoire

Etat des lieux 1993

La France connaît la répartition démographique la plus inégale de l'Europe ; on peut schématiquement diviser le pays en trois zones :

- des centres villes forteresses
- des zones péri-urbaines sous-équipées,
- des zones rurales dévitalisées.

On a coutume de dire que 80 % du territoire est occupé par 20 % des habitants... Mais les choses sont moins simples : campagnes en déclin ne signifient pas nécessairement villes en croissance ; ce sont les banlieues qui profitent de l'exode ; depuis 1975, le nombre d'habitants en centre ville est stable, mais les espaces péri-urbains se sont accrûs de 17,2%. Ces zones indistinctes constituent l'essentiel des enjeux territoriaux de demain. Cette émergence d'espaces extrêmes que sont les banlieues et les déserts ruraux menace l'équilibre et l'unité du pays. Les volontés décentralisatrices des années 80 n'ont pas à ce jour porté leurs fruits.

Le rééquilibrage du territoire, une meilleure répartition des hommes et des richesses apparaît bien comme l'enjeu central des prochaines décennies.

Une loi d'orientation sera présentée au Parlement courant 1994.

Elle consiste en une charte de l'Aménagement du Territoire.

Elle doit être : un cadre général assurant la cohérence de l'action publique et la mobilisation de tous les acteurs,

Elle doit permettre : de renforcer l'unité de la nation, en luttant contre la dévitalisation d'une partie de l'espace rural et l'explosion de certaines banlieues,

Elle doit clarifier : la place de l'État, un renforcement de celle des collectivités locales,

Elle doit garantir : une réelle solidarité entre les territoires, en corrigeant les disparités existantes,

Ses objectifs :

- favoriser la création d'emplois, la création d'entreprises et le développement des PME-PMI,
- réduire les déséquilibres entre les régions et notamment contenir le développement de la Région Ile de France,
- maîtriser les tendances et les effets de la concentration urbaine en créant les conditions d'un développement équilibré entre villes et campagnes,
- mettre en valeur les ressources et les potentialités du monde rural,
- concourir à améliorer le cadre et les conditions de vie dans les agglomérations, en s'articulant avec une politique de la ville.

Aménagement du Territoire

Les décisions du
CIAT de Mende en
juillet 1993

L'organisation du débat :

Le débat est organisé en trois phases :

- La première, au **niveau local et régional**, est destinée à solliciter les réflexions ; elle doit s'achever début 1994.
- La seconde sera **la phase nationale** pendant laquelle les associations d'élus et les grandes organisations socio-professionnelles exprimeront leurs réflexions ; elle doit se dérouler au cours du premier trimestre 1994,
- La troisième sera **la phase législative**, la philosophie gouvernementale consistant à « consolider la cohésion nationale au cours d'un projet fédérateur. »

Les mesures prises à Mende :

Elles ont été fixées à partir des priorités suivantes :

- développer l'attractivité économique et l'emploi (notamment création d'un fonds d'aide à l'investissement des PME PMI),
- favoriser le développement des espaces ruraux, (notamment, diffusion du télétravail),
- réduire les déséquilibres et encourager la solidarité, (notamment inverser la tendance à la concentration de l'Ile de France)
- assurer une meilleure implantation des administrations publiques sur le territoire (une priorité : le transfert en province de 30 000 emplois publics de l'Ile de France).

Une nouvelle vision de la France :

Document introductif au débat national pour l'aménagement du territoire

Ce document propose une nouvelle architecture de l'espace français, à trois étages :

- les zones à dominante rurale, à faible densité,
- les zones structurées autour de villes de taille intermédiaire (une quinzaine de bassins d'au moins 500 000 habitants),
- les réseaux métropolitains.

Il s'agit de "construire des territoires bien identifiables mais solidaires, c'est-à-dire entre lesquels n'existent pas de trop grandes disparités de développement."

Cela signifie :

- que l'ensemble de l'espace devra être innervé grâce à des liens nouveaux : grandes infrastructures de transports et réseaux de transmission des informations,
- que l'on saura inventer un nouveau modèle de développement, reposant sur le terrain local,
- que l'on aura stoppé le processus de désertification et favorisé l'implantation en zones rurales d'activités nouvelles,
- que l'on aura mis en place, à tous les niveaux, une dynamique de réseaux : l'ensemble du territoire devra être étroitement maillé, tissé, comme l'illustrent les cartes des systèmes urbains et des territoires de la DATAR.

Quel territoire pour demain ?

La palette des scénarii est large, mais la partie n'est pas jouée : de nombreux paramètres sont flous aujourd'hui, qui seront déterminants demain : taux de croissance, intervention de l'Etat, rôle des collectivités territoriales, devenir de l'Europe, etc...

Trois dimensions maîtresses s'ajoutent à ces paramètres pour décliner les devenirs futurs : une dimension géographique (concentration ou dispersion du peuplement), dimension politique (plus ou moins d'Europe), dimension économique (croissance forte ou faible).

Six schémas peuvent ainsi être envisagés :

Les trois premiers dessinent une France inscrite dans la continuité actuelle, variant en fonction des interventions gouvernementales :

Aménagement du Territoire

Métropolis :

Le cadre est néo-libéral, l'économie est la condition première du développement, l'Etat a un rôle de réparateur qui n'intervient que pour pallier les lacunes locales. La métropole devient le facteur central au sein de la concurrence urbaine européenne. Deux lieux de pouvoir se renforcent : les grandes villes et les régions.

Un système urbain équilibré :

Le cadre est plus interventionniste et plus européen. Quelques métropoles phares sont poussées, mais sans être mises en concurrence. Un réseau de solidarité est mis en place entre les villes ; tout l'espace rural bénéficie d'une valorisation.

Le territoire à deux vitesses :

La crise économique se poursuit et l'Europe stagne. Les inégalités sociales et les disparités spatiales s'aggravent. Les restructurations économiques pénalisent les métropoles régionales, ce qui accroît l'hégémonie parisienne et ses pesanteurs.

Les trois autres schémas s'appuient sur l'hypothèse d'un changement radical de la société et du territoire. L'avancée européenne s'accompagne d'un émiettement de l'espace national au profit des grandes régions.

Une fédération européenne des régions :

Les Etats nations s'effacent au profit d'une fédération européenne. Les transferts de compétence passent des Etats vers les régions, dont les budgets augmentent. L'aménagement du territoire dépasse nos frontières...

Suburbia :

Une non ville avec un habitat pavillonnaire largement réparti sur tout le territoire. L'Etat est réduit à des fonctions vitales, les contours villes campagness'atténuent. Cette révolution nous permet plus que le télétravail : la vie à distance...

Le territoire patrimonial :

L'équilibre des territoires ; un scénario humaniste où les hommes refusent la dualisation de la société et de l'espace. Ce scénario nécessite beaucoup de conditions préalables : progression de la croissance, production dispersée, réseau dense de PME, aménagement du temps de travail, forte demande en faveur de l'environnement et de la qualité de la vie. Une rupture profonde avec les tendances actuelles de la société.

Pour en savoir plus sur l'aménagement du territoire :

- des textes de référence :

- **CIAT** (Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire), Mende, 12/07/93

- **Le Document Introductif au débat national pour l'aménagement du territoire** ; DATAR / MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, Paris, la Documentation française, 1993, 124p.

- **Une nouvelle étape pour l'aménagement du territoire** ; présenté par CHÉRÈQUE (Jacques), DATAR / MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DES RECONVERSIONS, Paris, la Documentation française, Informations et analyses, 1990, 152p.

- **Prospective et Territoires** ; présenté par M. GUIGOU (Jean-Louis), préfacé par M. CHÉRÈQUE (Jacques), DATAR / MINISTÈRE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ACTION RÉGIONALE, classeur et dossiers préparés par des groupes de recherche mandatés par la DATAR, 1991/92.

- une revue

- **La Lettre de la DATAR**, publiée par le MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ; le n° de juin (143) 1993 traite du télétravail « pour un nouvel aménagement du territoire et une meilleure compétitivité économique »,

le n° d'août 1993 (144) présente des éléments du « Document introductif au débat pour l'aménagement du territoire ».

- en sélection, deux dossiers dans :

- Urbanisme, septembre 1993, n° 266 : **Aménagement du territoire ou mobilisation régionale ?** p.37 à 62.

- Territoires, novembre 1993, n°342 : **Aménagement du territoire : entre compétitivité et solidarité** ; p.23 à 49.

- des ouvrages proposés par la DATAR et les éditions de l'Aube

- **La planète au village** (migrations et peuplements en France) ; LE BRAS (Hervé), Paris, 1993.

- **Naissance de nouvelles campagnes** KAYSER (Bernard), Paris, 1993, 171 p.

- **Les territoires du futur** ; ASCHER (F), BRAS (L), DELAMARRE (A),... Paris, 1993, 181 p.

- d'autres ouvrages :

- **Industrie et territoires en France** ; sous la direction de DUPUY (Claude) et de GILLY (Jean-Pierre), Paris, La Documentation française, 1993, 216 p.

- **L'aménagement du territoire**, MADIOT (Yves), Paris, éd. MASSON, 2^e éd., 1993, 221 p.

- **Aménagement du territoire : interventions de l'Etat en faveur du commerce** ; Journal Officiel de la République française, Direction du Commerce Intérieur, Paris, éd. 04/92, 2^e éd., 94 p.

Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive : tous ces ouvrages sont disponibles au Centre de Documentation de l'Agence qui tient également à votre disposition un dossier thématique sur ce sujet.

Aménagement du Territoire

Bibliographie



Le coin de l'observatoire

Situation de l'emploi sur le Bassin d'Emploi

Indicateurs	dernière valeur connue	variation sur 1 an	tendance	part BE sur FC
Effectifs salariés ; stock	31/12/91*			
Nbre de salariés totaux	56 291	- 2,7 %	↘	21,6 %
dont nbre de salariés hommes	40 083	- 2,5 %	↘	24,8 %
dont nbre de salariés femmes	16 208	- 3,2 %	↘	16,3 %
Nbre de salariés de l'industrie et du BTP	39 661	- 3,2 %	↘	27,1 %
dont nbre de salariés du commerce et des services privés	16 624	- 4,3 %	↘	14,5 %
				sources : ASSEDIC, INSEE
	30/09/93	variation sur 1 trimestre		
Nbre de salariés dans établissements > 50 sal.	31 181	+ 1,5 %	↔	32,5 %
				sources : DRTE, DMMO
Nbre d'actifs frontaliers	941	- 6,8 %	↘	
				sources : DRTE
Effectifs salariés ; flux				
Nbre d'entrées en cours de trimestre dans les établissements > 50 salariés	942			
Nbre de sorties en cours de trimestre dans les établissements > 50 salariés	1 408			
				sources : DRTE, DMMO
Chômage partiel	30/09/93	variation sur 1 semestre		
Nbre d'établissements concernés au cours du 3 ^e trimestre	44	- 32,3 %	↘	
Nbre de salariés touchés au cours du 3 ^e trimestre	23 042	+ 22,6 %	↗	
Nbre de jours	144 989	- 33,2 %	↘	
Intérim	31/12/92	variation sur 1 an		
Nbre de contrats d'intérim (moyenne mensuelle sur l'année)	2 112	- 24,5 %	↘	
				sources : DRTE

Situation du marché du travail

	31/12/93	variation sur 1 an		part BE/FC
Nbre de demandeurs d'emploi fin de mois cat. 1	10 496	+ 4,5 %	↗	19,8 %
Structure du chômage				ratio FC
Proportion de femmes dans total DEFM cat. 1	51,6 %	+ 2,9 %	↔	51,6 %
Proportion de premiers emplois tous âges	14,6 %	+ 5,3 %	↗	11,0 %
Proportion d'inscrits depuis un an et plus	32,4 %	+ 18,1 %	↗	26,3 %
Proportion de moins de 25 ans	31,0 %	+ 8,3 %	↗	29,6 %
Proportion de 50 ans et plus	10,5 %	- 33,8 %	↘	9,9 %
				sources : DRTE, INSEE
Indicateur de chômage *				
Indicateur de chômage total	12,3 %			10,9 %
Indicateur de chômage masculin	10,0 %			9,2 %
Indicateur de chômage féminin	15,9 %			13,3 %

* L'indicateur de chômage indiqué ici est une estimation faite par l'Agence à partir du nombre de demandeurs d'emplois inscrits à l'ANPE et la population active 1990. Ce n'est pas le taux de chômage source INSEE. Il n'a donc qu'une valeur indicative. Pour cette raison, nous n'indiquons pas la variation sur 1 an.

Entreprises

Indicateurs	dernière valeur connue	variation	tendance	part BE /FC
Etablissements ; stock	31/12/91	sur 1 an (%)		
Nombre d'établissements	2 885	- 2,2 %	→	13,2 %
dont établissements industriels et du BTP	813	- 2,3 %	→	12,7 %
dont établissements du commerce et des services privés	2 070	- 2,2 %	→	13,4 %
Etablissements ; flux*	31/12/93	sur 1 an (va)		
Nombre d'établissements créés au cours du trimestre	49	- 7	→	
dont établissements industriels et du BTP	2	+ 1	→	
dont établissements du commerce et des services privés	47	- 8	→	
Nombre d'établissements ayant disparu au cours du trim.	60	+ 11	→	
dont établissements industriels et du BTP	2	+ 1	→	
dont établissements du commerce et des services privés	58	+ 10	→	

sources : ASSEDIC/INSEE

* Ces indicateurs concernent le DUPM.

* Couverture : établissements immatriculés à la CCI, c'est-à-dire les établissements de plus de 10 salariés dans l'industrie et le BTP, à partir de 1 salarié dans le commerce et les services. Cette différence de seuil entre les deux secteurs d'activités explique en partie la grande disparité des chiffres, même si, par ailleurs, les mouvements sont beaucoup plus nombreux dans le commerce et les services.

sources : CCI, fichier juridique CFE

Logements et construction

Indicateurs	dernière valeur connue	variation	tendance	part DUPM /Doubs
	1990	sur 8 ans		
Nbre de logements totaux	47 613	- 0,7 %	→	23,2 %
Nbre de logements vacants	3 149	- 22,6 %	→	26,3 %
taux de logements vacants	6,6 %	- 1,9 %	→	5,8 (tx Doubs)
	01/01/92	sur 1 an		sources : INSEE/ RGP
Nbre de logements HLM	15 144	- 0,8 %	→	47,8 %
Nbre de logements HLM vacants	1 346	- 1,2 %	→	80,8 %
taux de logements HLM vacants	8,9 %	-	→	4,8 % (tx Doubs)
	1992	sur 1 an		sources : DRE
Activité de la construction				
Nbre de logements autorisés DUPM	146	- 60 %	→	
Nbre de PLA*	67	+ 2,9 %	→	sources : SICLONE
Nbre de PAP (diffus)*	49	- 9 %	→	11,3 %
Nbre de PALULOS*	790	- 31 %	→	
Financement PALULOS (en MF)	13,90 MF		→	51 %
	1993			
Nbre de PAH*	102	-	→	
Nbre de logements ANAH*	202	-	→	

sources : DDE

* PLA : Prêt Locatif Aidé ; sert à financer le logement social neuf

* PAP : Prêt à l'Accession à la Propriété dans le secteur privé

* PALULOS : Prime à l'Amélioration de Logements à Usage Locatif et Occupation Sociale ; sert à la réhabilitation de logements HLM

* PAH : Prime à l'Amélioration de l'Habitat pour des propriétaires occupants en secteur privé

* ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat ; prêts pour les propriétaires bailleurs en secteur privé

Immobilier et foncier d'entreprise

Indicateurs	dernière valeur connue	variation	tendance
Locaux professionnels disponibles > 400 m²	31/12/93	sur 2 ans (va)	
Nombre	23		→
dont locaux industriels et entrepôts	13		→
dont bureaux et commerces	10		→
Surfaces	30 210 m ²		→
dont locaux industriels et entrepôts	20 130 m ²		→
dont bureaux et commerces	10 080 m ²		→
Terrains en ZA	3 1/05/93	30/05/93	
Nbre de ZA	12	0	→
Surface totale (Ha)	384	+ 185	→
Surface disponible (Ha)	153	+ 51	→
Nbre emplois	2 686	+ 844	→
Nbre entreprises	163	+ 10	→

sources : Observ